

Jean-Pierre Sueur était notamment intervenu auprès du Syndicat des transports d'Ile de France (STIF), celui-ci indique que le STIF a répondu « *favorablement* » à la demande de desserte « *plus systématique* » et « *qu'elle a fait part à SNCF Transilien de son accord de principe. SNCF Transilien doit donc vérifier la bonne faisabilité technique pour les arrêts attendus par la région Centre-Val de Loire.* »

>> [Lire la lettre du STIF](#)

.